

Communiqué de presse  
Berne, 9 juin 2017

## **La FARES recommande le oui pour la prévoyance vieillesse 2020 : garantir les rentes et renforcer l'AVS**

**La Fédération des associations des retraités et de l'entraide en suisse (FARES)  
soutient la prévoyance vieillesse 2020. Un oui au paquet de réforme garantit  
les rentes et renforce l'AVS.**

Lors de la séance de ce vendredi à Berne, les délégués de la FARES ont dit oui à une forte majorité à la prévoyance vieillesse 2020, qui sera soumise au vote le 24 septembre prochain.

Pour la FARES les points suivants sont particulièrement importants.

- avec la réforme 2020, les rentes actuelles sont garanties et le financement de l'AVS assuré pour les 15 ans à venir
- l'augmentation de la TVA de 0.6 pourcent pour le financement de l'AVS est supportable. D'autant plus que les consommateurs ne remarqueront rien jusqu'en 2021. En effet, 0.3 pourcent de TVA, limités à fin 2017 pour l'AI seront prolongés pour l'AVS et sont donc déjà pris en considération dans les prix actuels.
- pour les générations à venir de rentiers, une partie de la diminution des rentes des caisses de pensions sera compensée par une augmentation de l'AVS. Cela renforce le rôle de l'AVS financée de manière solidaire et par là l'équilibre entre les générations.
- l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est un recul, car les femmes doivent travailler une année de plus et ont une année de rente en moins. Mais pour les délégués de la FARES, si on considère le paquet dans son ensemble, les avantages sont prépondérants, car avec la prévoyance vieillesse 2020 un pas est enfin fait contre la discrimination envers les femmes au niveau des caisses de pension. Quelques exemples : le travail à temps partiel sera mieux assuré ; la déduction de coordination sera fixé de manière variable en fonction du salaire annuel. Pour les bas salaires cela augmentera les rentes de manière sensible. Les rentes actuelles sont garanties pour les femmes qui ne sont assurées que pour la partie obligatoire du 2ème pilier. Pour les femmes qui reprennent une activité professionnelle, les rachats volontaires sont assimilés à la partie obligatoire, qui jouit d'un meilleur taux d'intérêt. Et les rentes de veuves ne seront pas diminuées.
- Les salariés âgés qui perdent leur emploi gardent leur droit à la rente.

Pour la Fédération des associations des retraités et de l'entraide en suisse il est clair que : le projet de la majorité du parlement et du Conseil fédéral est équilibré et permet, après plus de 20 ans, de faire une réforme qui renforcera l'AVS. La prévoyance vieillesse 2020 est dans l'intérêt des personnes actives professionnellement et des rentiers.

Contact: Jacques Morel, co-président FARES, email: [jmorel46@yahoo.fr](mailto:jmorel46@yahoo.fr)